



Saint-Antoine-sur-Richelieu

## AVIS PUBLIC

### **ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024**

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément à l'article 956, du *Code municipal du Québec*, avis est donné par la soussignée, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, afin de procéder à l'adoption du budget pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024.

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la santé a déclaré une pandémie de la COVID-19 le 11 mars 2020;

**CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance.**


**La séance extraordinaire du conseil municipal prévue le lundi 20 décembre 2021 à 19h30 sera en présentiel dans la Salle Julie-Daoust, situé au 1060, rue du Moulin-Payet à Saint-Antoine-sur-Richelieu.**

Les mesures sanitaires en vigueur doivent être respectées. De ce fait, toute personne présente aux séances ordinaires du conseil municipal devra porter le masque, se désinfecter les mains à son arrivée, respecter la distanciation et toute autre mesure sanitaire mise en place par le gouvernement. Prendre note que le micro sera désinfecté à chaque prise de parole.

Les citoyens qui ne peuvent se présenter sont invités à soumettre leurs questions **par courriel à [adjointe.direction@sasr.ca](mailto:adjointe.direction@sasr.ca) ou par téléphone au 450-787-3497 au plus tard à 16h00, le lundi 20 décembre 2021.**

Veuillez noter que lors de cette séance, il sera question exclusivement de l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation mentionnés.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 01 décembre 2021.

  
Cynthia Bossé  
Directrice générale